

ASSEMBLÉE NATIONALE5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1204

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cellules souches embryonnaires apportent peu de résultats satisfaisants en termes de recherches. L'unique essai clinique français sur des cellules souches humaines - mené par le professeur MENASCHE - a été arrêté en juin 2017 (hôpital européen Georges Pompidou). Le professeur à l'origine de cette opération à indiquer « on ne peut rien en tirer ». (Genethique, L'heure des choix pour le professeur M., 1^{er} juin 2017). Les recherches scientifiques actuelles ne permettent pas de déterminer avec certitude que les CSeH sont efficaces pour l'avancement de la science et de la médecine. Il existe par ailleurs des alternatives à leur emploi, cellules IPS dont l'efficacité n'est plus à prouver.